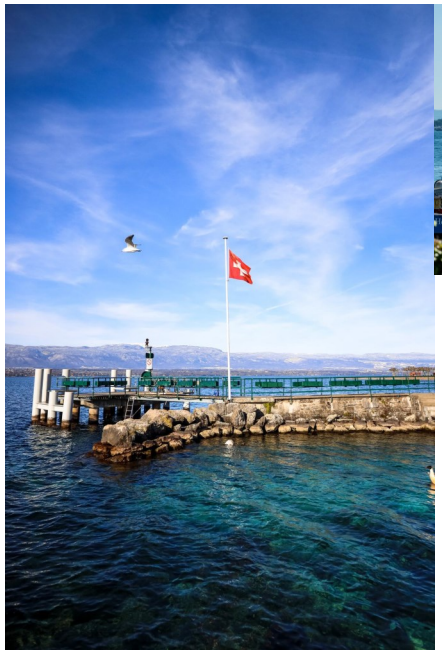

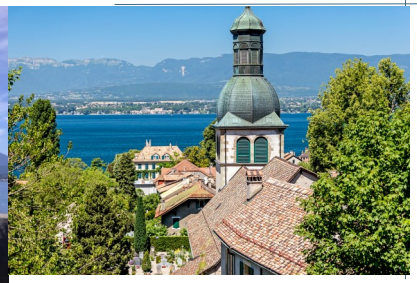

Rapport administratif 2021

Commune d'Hermance

Message du Maire

Après un exercice 2020 fortement impacté par le COVID, les craintes d'une nouvelle année difficile étaient fortes. En effet, les prévisions fiscales transmises à la Commune étant par nature déjà très « fluctuantes », les incertitudes liées à la crise sanitaire faisaient redouter un resserrement des revenus pour Hermance.

C'est donc avec un très grand soulagement que les comptes 2021 sont bouclés sur un résultat tout à fait exceptionnel, avec des charges à hauteur de 8'467'957 F et des revenus de 15'022'031 F. La démesure de ces montants cache toutefois une opération unique effectuée par le Commune en novembre 2021, à savoir le transfert de la parcelle 1943 du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF). En effet, avec le lancement d'un concours d'architecte en vue de développer ladite parcelle, il est devenu impératif de changer l'affectation de celle-ci et de l'inscrire au PF communal. Ayant été totalement amortie, suite à son achat en 1991, une revalorisation a été effectuée par un expert, avec une cotation à 9'000'000 F.

A la suite de cette opération, le Conseil municipal a voté un crédit budgétaire supplémentaire extraordinaire afin de solder l'amortissement conséquent de la construction de l'extension de l'école pour un montant de 3'603'287 F. La comptabilisation des deux mouvements susmentionnés a donc conduit à un jeu d'écritures impactant significativement les résultats finaux sans toutefois générer une arrivée de fonds sur les comptes de la Commune.
Afin d'appréhender la situation plus « réelle » des comptes, la soustraction de cette charge et revenu extraordinaires laisse apparaître des résultats « ajustés » de 4'864'670 F de charges et 6'022'031 F de revenus soit un boni de 1'157'361 F.

Fort de ce bénéfice, la situation financière de la Commune est très satisfaisante et la politique active menée par l'Exécutif en vue de réduire la charge d'amortissement, par le biais d'amortissements complémentaires, va permettre à Hermance de poursuivre ses investissements et d'offrir à ses habitants des infrastructures de qualité.

Néanmoins, il y a tout de même lieu de rester attentif face aux velléités cantonales toujours plus pressantes et nombreuses quant aux transferts de charges dévolues aux municipalités qui viendront immanquablement impacter les budgets à venir.

Karine Bruchez
Maire

Commune d'Hermance

BRUCHEZ Karine, Maire

RENAUD Pascal, Adjoint au Maire

TAGLIABUE Philippe, Adjoint au Maire

Commune d'Hermance

Ont siégé en 2021:

BACH Catherine

BAILLY Olivier (Vice-président dès le 01.06.2021)

BELENGER BRECHET Nathalie

BLANC MEYLAN Anita

GILLIAND Nathaniel

HENTSCH Christophe

MÉGEVAND Denis (Vice-président jusqu'au 30.05.2021 et Président dès le 01.06.2021)

NEJAR Yvan

PFÖRTNER Olivier (Président jusqu'au 30.05.2021)

SALMINA Virginie

SCHNEEBELI Roland-Daniel

TOURETTE Stéphanie

de PESCARA Louis

PION Chrystel, Secrétaire du Bureau du Conseil

Le Conseil municipal constitue l'autorité délibérative de la commune. Sur proposition de l'Exécutif communal, il vote le budget annuel de la commune et les impôts (notamment le taux du centime additionnel) servant à le financer. Le Conseil municipal se prononce sur les investissements, il émet des préavis communaux en matière d'aménagement du territoire, il adopte les règlements de portée générale.

Commune d'Hermance

Au cours de l'année 2021, le Conseil municipal a tenu **8 séances**. Il a délibéré sur les sujets suivants :

19.01.2021

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour le réaménagement de la plage et des ses environs.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement en vue de la mise à jour du plan directeur communal.

09.02.2021

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 37'000,- pour le remplacement de la chaudière de l'Ecole d'Hermance.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 390'000,- pour la réalisation d'un concours d'architecture pour la valorisation de la parcelle 1943.

13.04.2021

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 150'000,- relatif à une subvention versée à l'Association des Amis de la Tour médiévale d'Hermance pour la rénovation dudit édifice.

11.05.2021

Délibération relative à l'approbation des comptes 2020.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 57'000,- pour la réalisation de la seconde partie de l'étude mobilité.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 60'000,- pour l'engagement d'un Responsable du Service technique intercommunal ad interim.

15.06.2021

Délibération relative à la modification des statuts de l'ORPC-Lac.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 1'500.– pour la réalisation du projet « jeux échecs » de l'école d'Hermance.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 60'000,- pour l'engagement d'un Responsable du Service technique intercommunal ad interim.

Résolution relative à la création d'un service social intercommunal.

Résolution relative à la forme juridique souhaitée pour la collaboration intercommunale CoHerAn.

14.09.2021

Résolution relative à la poursuite de la collaboration intercommunale CoHerAn.

Résolution relative au projet « Voie Bleue ».

19.10.2021

Cette séance ne fait pas l'objet de délibération.

16.11.2021

Délibération relative à la fixation des indemnités allouées au Maire à CHF 45'000,— et aux Adjoints à CHF 28'200,-- , soit au total CHF 101'400,-.

Délibération relative à la fixation de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à CHF 30,--.

Délibération relative à la « Contribution hermançoise au Fonds intercommunal de développement urbain » pour un montant de CHF 73'000,- destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2022, à la fixation du taux de centimes additionnels pour 2022 à CHF 42 centimes ainsi que d'autoriser le Maire à renouveler en 2022 les emprunts du même genre qui viendront à échéance.

Délibération relative au transfert de la parcelle 1943 du PA (patrimoine administratif) au PF (patrimoine financier).

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 3'603'287,- dans le but de réaliser un amortissement complémentaire extraordinaire en 2021.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 69'503,- dans le but de réaliser un amortissement complémentaire en 2021.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 100'000,- nécessaire à la réalisation des travaux du 1er train de mesures issu de l'étude de mobilité générale.

Commune d'Hermance

Le local de vote est présidé par Monsieur David VIDONNE (suppléant: Denis MEGEVAND), vice-président par Monsieur Maxime LEY (suppléant: Olivier PFORTNER), le local de vote a fonctionné à **5 reprises** en 2021 (07.03/28.03/13.06/26.09/28.11).

Commune d'Hermance

La loi sur l'administration des communes prévoit deux types de commissions:

-Les commissions permanentes, déterminées en début de législature et qui œuvrent tout au long de l'année.

-Les commissions ad hoc, créées en cours de législature pour traiter d'un objet particulier.

Les commissions émettent des préavis destinés au Conseil municipal. Leurs séances ne sont pas publiques.

Seule la commission des finances est obligatoire.

Commission des Finances

Karine Bruchez (Exécutif) / Yvan Nejar (président) / Nathaniel Gilland (vice-président) / Bach Catherine (membre) / Hentsch Christophe (membre) / Pförtner Olivier (Membre)

Commission réunie les: 27.04.2021 / 21.10.2021 / 02.11.2021

Sujets traités: Comptes 2021 / Délibération en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude (investissement) pour la deuxième phase de l'étude mobilité / présentation de la péréquation financière intercommunale / présentation du fonctionnement budgétaire de la commune / Budget de fonctionnement 2022 / Plan d'investissement 2022.

Commission culture, sports, manifestations et loisirs

Pascal Renaud (Exécutif) / Olivier Pförtner (Président) / Anahita Blanc Meylan (Vice-présidente) / Stéphanie Tourette (membre) / Olivier Bailly (membre) / Louis de Pescara (membre).

Commission réunie le:
01.02.21/08.03.21/12.04.21/10.05.21/21.06.21/20.09.21/11.10.21

Sujets traités: Manifestations, Bibliobus, audition projet de maturité de M. V. Monnier.

Commission de l'urbanisme, des constructions et de l'aménagement

Philippe Tagliabue (Exécutif) / Yvan Nejar (Président) / Olivier Bailly (membre) / Christophe Hentsch (membre) / Anahita Blanc Meylan (membre) / Nathaniel Gilliand (membre).

Commission réunie le: 13.01.21/17.06.21/21.09.21/18.11.21/13.12.21

Sujets traités: Parcelle 1943 : présentation de l'offre d'organisation d'un concours de Tanari Architectes, questions-réponses sur les formes de concours possibles et leurs contraintes et avantages / Aménagement de la Plage, du Quai et ses abords /

Commission des routes et espaces verts

Pascal Renaud (Exécutif) / Nathaniel Gilland (Président) / Louis de Pescara (Vice-président) / Catherine Bach (membre) / Nathalie Belenger-Brechet (membre) / Denis Mégevand (membre).

Commission réunie les: 10.02.21 / 06.05.21 / 13.09.21 / 28.06.21 /

Sujets traités: Parkings / Vitesse dans le village / Situation des parkings et des routes / Barrière parking de l'école / Circulation / EcoPoint de la salle communale / Mise à jour du règlement de la plage / Pétition de la Ruelle des Galeries / Chemin des Glerrets / Bornes électriques / Etude sur la mobilité / Budget 2022.

Commission Développement durable, environnement et agriculture

Philippe Tagliabue (Exécutif) / Denis Mégevand (Président) /
Virginie Salmina (Vice-présidente) / Catherine Bach (membre) / Nathalie Belanger Brechet (membre) / Louis de Pescara (membre).

Commission réunie les: 24.02.21 / 30.03.21 / 20.04.21 / 18.05.21 / 22.06.21 / 08.09.21 (séance annulée)

Sujet traité: Eclairage de la commune / Bilan période estivale / Plan de quinquennat / Concept de gestion des déchets lors de manifestations à Hermance / Agriculture et commune.

Commission Scolaire et Social

Karine Bruchez (Exécutif) / Olivier Bailly (Président) / Stéphanie Tourette (Vice-présidente) / Christophe Hentsch (membre) / Yvan Nejar (membre) /
Virginie Salmina (membre)

Commission réunie les: 26.01.21 / 23.02.21 / 20.04.21 / 22.06.21 / 28.09.21 / 23.11.21

Sujet traité: Rôle de la commission / Présentation des dossiers / Budget 2022 / Promotions / Point sur les limitations des activités sociales dues aux restrictions sanitaires / Accueil des nouveaux habitants / Fêtes de fin d'année (Escalade et Noël) / Projets APEH (Sapin, Noël, autres) / Noël des Aînés / Subventions associations du village / Plateforme d'échange et entraide entre villageois / Aide Humanitaire.

Toute commissions réunies

Karine Bruchez (Exécutif) / Pascal Renaud (Exécutif) / Philippe Tagliabue (Exécutif) Nathalie Belenger Brechet (membre) / Louis de Pescara (membre) / Denis Mégevand (membre) / Yvan Nejar (membre) / Olivier Pförtner (membre) / Virginie Salmina (membre) / Stéphanie Tourette (membre) / Catherine Bach (membre) / Olivier Bailly (membre) / Nathaniel Gilliand (membre) / Christophe Hentsch (membre) / Anahita Blanc (membre)

Commission réunie les: 25.05.21 / 29.06./21 / 07.09.21

Sujets traités: Parcelle 1943 / Collaboration Intercommunale CoHerAn / Projet Voie-Bleue

En 2021, l'effectif de l'administration se compose de la manière suivante:

1 Secrétaire générale à 100% (Mme Chrystel Pion)

3 Assistantes administratives - réceptionnistes :

- Une assistante administrative-réceptionniste à 60% (Mme Donika Merlino)
- Une assistante administrative-réceptionniste à 80% (Mme Catarina Osorio) du 01.01.2021 au 31.03.2021 puis dès le 01.04.2021 à 100% pour renforcer le service technique intercommunal
- Une assistante administrative-réceptionniste à 50% (Mme Stéphanie Mévaux)

Soit, 3.10 au 31.12.2021 équivalent plein temps (ETP) pour l'administration

1 Comptable à 20% (Mme Marie Dubreucq)

1 Technicien communal à 30% (M. Mathieu Dardel)

Soit, 0.5 équivalent temps plein (ETP) au titre de la collaboration intercommunale CoHerAn

2 Concierges à 100% (Mme Zorica Milincic et M. Jeremy Guido)

2 Cantonniers à 100% (M. José Neves & M. Jérôme Bielmann)

1 Intendante à 35 % (Mme Florence Neiveyans)

Soit 4.35 équivalent temps plein (ETP) au service technique

Sous la responsabilité du Secrétaire général, l'administration assume comme tâches principales:

- Le soutien aux autorités municipales dans l'exercice de leur fonction (exécutif & délibératif) ainsi que la mise en oeuvre des décisions prises par celles-ci,
- La gestion financière (budget) et administrative (RH, organisation générale, relations avec les tiers, etc.),
- La délivrance de prestations relevant de ses obligations (médailles de chiens, cartes d'identité, attestions à la population, etc) ainsi que celles entrant dans les politiques publiques décidées par les autorités (cartes journalières CFF, aides financières diverses, logement, prévention, utilisation des salles, location matériel, etc.),
- La mis en place et l'accompagnement des projets de petite et grande importance dans le cadre des développements prévus.
- Une intendante pour le parascolaire qui a pour mission le service du repas de midi pour les écoliers d'Hermance;
- Les collaborateurs du service technique assurent l'entretien des espaces verts, voiries communales, infrastructures et bâtiments communaux. Ils participent également à la mise en place et assurent la bonne conduite des manifestations communales.

J. Guido

Commune d'Hermance

Les prestations d'état civil pour Hermance sont délivrées au sein de l'office intercommunal « Campagne & rive gauche du Lac », sis à Vésenaz.

Celui-ci a enregistré pour Hermance:

2020: 23 mariages et 1 partenariat

2021: 17 mariages et 0 partenariat

2020: 0 naissance et 2 reconnaissances

2021: 0 naissance et 0 reconnaissance

2020: 18 décès

2021: 8 décès

Corps enseignant 2020-2021 / 2021-2022

Valérie Laborde Robert (1P-2P) / Anne Dolle-Escudie (1P-2P) / Marion Fonjallaz (3P) / Fanny Schaerer (3P) / Stéphanie Filgueira (4P-5P) / Christine Brentini (5P-6P) / Andrea Parada (7P-8P) / Mario Crettenand (7P-8P).

Florence Manoukian (Anglais) / Alexandra Kobel (Sciences humaines).

Catherine Queille (Arts visuels) / Florence Manoukian (Education musicale) / Laura Cheyroux Hocquet (rythmique) / Catherine Dechevrens (Education pysique).

Parascolaire

Les cuisines scolaires sont livrées quotidiennement par le Restaurant du Quai. Sous l'encadrement des animatrices du GIAP et de leur responsable, M. Jost, avec le concours de l'intendante Mme F. Neiveydans, ce sont pas moins de 8'175 repas qui ont été servis aux enfants et aux animatrices.

Bibliobus

Nous notons cette année une forte baisse de presque tous les indicateurs. Ceci est bien sûr lié à la crise sanitaire et aux nombreuses tournées annulées suite aux décisions de nos autorités. Par ailleurs, les jauges qui nous sont imposées pour l'accueil de nos publics (1 pers./10 m2) ont également eues un impact négatif sur la fréquentation et le nombre de prêt. Nous espérons vivement que l'année 2021 permettra un retour progressif à la normale.

	2020	2021	Ecart
Prêts Adulte	127	165	30%
Prêts Jeunesse	301	595	98%
Total Prêts	428	760	78%
Inscription adulte	3	7	133%
Inscription jeunesse	0	2	0%
Total inscription	3	9	200%
Nb de tournées	7	12	71%
Moyenne Prêts/tournée	61.1	63.3	4%
Fréquentation	114	213	87%
Nb de pers. /tournée	16.3	17.8	9%

Commune d'Hermance

Cette année 2021, fut une année exceptionnelle pour l'île aux mômes !

Nous avons doublé la capacité d'accueil en ouvrant 2 nouvelles crèches totalisant 101 places supplémentaires. Ces deux structures petite enfance ont une organisation appelée le multiâge. En effet, les enfants sont accueillis non pas par tranche d'âge mais d'âge mélangé. Un groupe est composé d'enfants (12 ou 13) entre la fin du congé maternité et l'entrée à l'école. Cette organisation favorise la réponse individuelle aux besoins des enfants et permet à ceux-ci de grandir à leur rythme. Elle permet également aux fratries de vivre ensemble leur journée. Un temps d'atelier – regroupement par pair- ponctue la journée et permet aux enfants de vivre des expériences différentes de leur quotidien dans l'espace de leur groupe.

Ce fut un soulagement pour les familles des 4 communes qui se trouvaient en liste d'attente, ils accédaient enfin à une place en crèche.

En mars 2021, La crèche de l'ile aux mômes Corsier ouvrait ses portes. Située dans le l'éco quartier « Pré-Grange », elle accueille 52 enfants, répartit en quatre groupes de 13 enfants.

Les enfants découvrent l'environnement de la Commune, ils font le marché tous les vendredis afin de choisir leur collation ou leur goûter. Ils apprennent le nom des fruits ou des légumes, ainsi que leur goût – leur texture et les couleurs. Un acte de vie rempli d'expérience car ensuite ils préparent les aliments. Peler, frotter, rincer, couper qui leur permet d'exercer leur motricité fine.

Le 1er septembre 2021, la structure de l'île aux mômes Vésenaz 2 ouvrait ses portes.

Les enfants sont accueillis dans 3 groupes de 12 enfants et 1 groupe de 13 enfants.

Le bâtiment tout rénové, offre aux 49 enfants la possibilité de découvrir un ancien bâtiment. Les escaliers qui se transforment en une activité motrice quotidienne. La conception des espaces, les anciennes classes d'école structure leur journée. Un jardin leur permet de rencontrer les enfants de l'ile aux mômes Vésenaz 1.

Le travail en amont d'une ouverture est important, il agit sur plusieurs plans :

La participation au séances préparatoire et de suivi des travaux. Ainsi que la validation en tant qu'utilisateur des propositions des architectes afin que l'aménagement colle à la future activité.

La déclaration à l'autorité de tutelle (SASAJ), afin d'obtenir le précieux sésame qui va permettre d'accueillir les enfants. Il est lié au permis d'habiter que reçoit le bâtiment et à la conformité du bâtiment en matière de feu.

Les commandes de tout le matériel inhérent à l'accueil des enfants. Les lits (3 sortes) les chaises, les tables, qui répondent aux différents âges des enfants et morphologie de ceux-ci. Tout le matériel de puériculture – draps – linge – tapis de change, biberons, vaisselles, …

Le mobilier qui va permettre les rangements du matériel, armoires, étagères

Sans oublier les jeux et jouets d'intérieur et d'extérieur.

A cela s'ajoute, les livraisons en lien avec le rendu du bâtiment. Le montage des meubles, la vérification, le lavage et l'identification de chaque pièce de jeux.

Les deux points restants sont la conception des groupes d'enfants et l'engagement des équipes éducatives une vingtaines de personnes par lieux. Ces deux items sont bien sûr consécutifs aux autres.

Le dernier point de cette année exceptionnelle, est la création du poste de responsable de service de la petite enfance pour les trois structures. La fonction de la responsable de service est non seulement de suivre le processus de la création des deux nouvelles structures ainsi que de mettre sur pieds l'harmonisation des trois crèches de mutualiser les forces et de mieux répondre aux besoins des familles et de leurs enfants tout en étant efficient.

Sécurité Sapeurs-pompiers

Commune d'Hermance

Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Hermance CP32

Rapport d'activités 2021 :

L'effectif de la compagnie au 31 décembre 2021 est de 13 sapeurs :

1 Commandant, 1 Premier-Lieutenant, 1 Sous-officier supérieur, 1 sous-officier, 5 sapeurs, 4 aspirants.

Au niveau du recrutement la compagnie est toujours à la recherche de personnes entre 18 et 38 ans, souhaitant devenir sapeur-pompier. Une formation adéquate et de qualité est dispensée ce qui permet de pouvoir participer activement aux différentes activités au service de notre commune.

Durant cette année 2021, la compagnie a été alarmée et a procédé à un total de 9 interventions sur notre Commune. La plus conséquente étant l'inondation des sous-sols de la salle communale qui a demandé un très grand engagement de la part des sapeurs de la compagnie qui ont œuvré du vendredi 17h00 au lundi 11h00 non-stop, ainsi que l'incendie d'une habitation qui a demandé également un grand engagement de la compagnie sur plusieurs heures.

Interventions 2021	
Incendies & Fumées :	1
Inondations :	6
Animaux Récupération :	2

4 Interventions en mixte avec les hommes du SIS

5 Interventions SPV seuls

La compagnie d'Hermance fait partie du regroupement intercommunal COHERAN & CO.

Ce regroupement est composé des compagnies de Corsier, Hermance, Anières & Collonge-Bellerive.

Il est constitué de 17 chefs qui assurent un service de piquet durant les 52 semaines sur les 4 communes.

Tout au long de l'année, la compagnie s'exerce et s'entraine au moyen de différents exercices de compagnie. En 2021, les sapeurs-pompiers porteurs d'appareils respiratoires sont partis à Büren au centre Suisse de Formation pour performer leurs compétences.

La compagnie d'Hermance tient à remercier tous les sapeurs pour leur engagement, leur dévouement et tout le temps qu'ils consacrent à la compagnie. Ce sont-là beaucoup d'heures de formations et d'interventions qu'ils ne passent pas aux côtés de leurs familles.

Un énorme merci.

João Gilberto , Capitaine

Commune d'Hermance

Nouveautés

Suite à des constats répétés de stationnement illicite sur les rives du lac, plus particulièrement aux abords des ports et plages lors de la période estivale, les autorités des communes de Collonge-Bellerive, Corsier, Anières et Hermance ont pris la décision d'engager des contrôleurs du stationnement « saisonniers ».

Ces derniers avaient pour mission principale de faire respecter les prescriptions fédérales sur la circulation routière, particulièrement en matière de stationnement et de sanctionner le cas échéant au moyen d'une amende d'ordre les contrevenants.

Cette mission s'est déroulée du début de mois de mai à la mi-septembre, uniquement du vendredi après-midi au dimanche soir. En dehors de ces périodes, le relai était assuré par les contrôleurs du stationnement réguliers ainsi que par les agents de la police municipale (ci-après les APM).

Durant la période précitée, 2'841 amendes d'ordre ont été délivrées. Les autorités des communes des rives du lac ont décidé de reconduire cette action en 2022.

Dans le courant de l'année a été mis en place par le Service social de Collonge-Bellerive, une séance de coordination avec la police municipale, la police cantonale et les travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

Elle a pour but de partager les diverses problématiques que chaque entité rencontre et dans la mesure du possible trouver ensemble des solutions. Il a été décidé de nous voir 4 fois par an.

La vie du poste

Ce début d'année fut à nouveau marqué par les contraintes dues à la pandémie du COVID-19. A cet effet, les APM ont été sollicités pour effectuer des patrouilles intercommunales spécifiques afin d'assurer les réquisitions pour faire respecter l'application de l'ordonnance fédérale sur le COVID.

Le champ d'action des APM ne se limitait pas aux 8 communes partenaires mais sur l'ensemble des communes de la région Arve et Lac. Cette mission pris fin au début du mois de juillet.

Malgré les restrictions sanitaires, la police municipale a été sollicitée pour des missions de circulation routière à l'occasion du Marathon de Genève (version « light »), le Triathlon et The Giants (course à pied).

Elle a été également engagée lors du sommet BIDEN / POUTINE du 13 au 17 juin 2021 par le biais d'un arrêté du Conseil d'Etat pour appuyer la police genevoise pour l'organisation et la mise en œuvre des mesures sécuritaires sur le territoire cantonal engendrées par ce sommet dans le cadre de leurs prérogatives.

Elle a également participé à des patrouilles nocturnes en mixité avec le poste de la Pallanterie lors du festival de musique AJAFEST, les 6 et 7 août, sur la commune d'Anières.

Les faits relevés en dehors du travail courant et malheureusement parfois de manière récurrente durant cette année sont des conflits de voisinages, des accidents de circulation, des salissures et déprédations commises par des groupes de jeunes personnes, des animaux échappés de leur enclos, des salissures de la voie publique provoquées par les chantiers, des véhicules gênants et les très nombreuses incivilités liées aux propriétaires de chiens.

Enfin, il faut toujours souligner l'excellente collaboration que la police municipale entretient depuis de longues années avec la police cantonale, plus particulièrement avec le poste de la Pallanterie.

Commune d'Hermance

Quelques chiffres

6 agents, 2 contrôleurs du stationnement (100% et 50%), 1 adjointe administrative ; 2 patrouilleuses scolaires, 2 contrôleurs du stationnement saisonniers pour les communes riveraines du lac (mai à septembre, du vendredi au dimanche)
8 communes (Collonge-Bellerive, Corsier, Anières, Hermance, Gy, Jussy, Meinier et Choulex ;
10'292 amendes d'ordre délivrées (Collonge-Bellerive 5'274, Corsier 749, Anières 439, Hermance 2'294, Gy 171, Jussy 275, Choulex 406)
80 patrouilles nocturnes ;
27 patrouilles le samedi ;
34 séances de coordination avec le poste de la Pallanterie (police cantonale) ;
26 contrôles de circulation (police municipale seule ou en collaboration avec la police cantonale) ;
72 remplacements de patrouilleuses scolaires.

Ressources humaines

Pour faire suite à la démission de l'appointé Cédric FROSSARD en raison d'un déménagement dans autre canton, l'appointé Philippe MULLER a rejoint l'équipe le 1er janvier 2021. De formation de charpentier et après de nombreuses années de pratique, Philippe a décidé de s'orienter dans une autre voie, celle de la police municipale.

Il faut tout de même relever que durant son parcours de charpentier, Philippe a participé à la création, l'élaboration et la construction de la célèbre « chaise » qui trône sur la place devant l'Organisation des nations unies (ONU).

Puis, il a effectué son école de formation d'APM au Centre de formation de la police à Carouge pour intégrer la commune de Lancy pendant 5 ans. Par la suite, il a rejoint la commune de Cologny durant 10 ans avant de rejoindre la police municipale de Collonge-Bellerive.

Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste

Police municipale
Chemin du Vieux-Vésenaz 35 - 1222 Vésenaz - T. 022 752 52 52
apm@collonge-bellerive.ch

L'arcade est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.

ORPC LAC
ANIÈRES - COLOGNY
COLLONGE-BELLERIVE - CORSIER
HERMANCE

Rapport Annuel ORPC Lac 2021

Informations sur la Protection Civile (PCi)

En tant que partenaire de la protection de la population, notre organisation régionale de protection civile Lac a été confrontée à son plus grand engagement, depuis que le Conseil fédéral, dans son plein droit de convoquer en cas de situation extraordinaire, a décrété la mobilisation générale de la protection civile le 20 mars 2020. Cet engagement d'urgence n'a pas cessé d'évoluer jusqu'à ce jour, sous la coordination cantonale, dans le but d'assurer la protection et l'encadrement de la population en répondant aux demandes de soutien des organisations partenaires.

Loi et organisation

La nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile est entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Un si long engagement de la PCi démontre que son organisation lui permet d'assumer des interventions sur une longue période, grâce au service obligatoire de ses membres, et à sa capacité durable d'engagement. Pour l'accomplissement de ses tâches et du soutien aux organisations partenaires de la sécurité (la police, les sapeurs-pompiers, le domaine de la santé et les entreprises techniques), la PCi veille donc au maintien de sa capacité d'intervention, car elle est souvent amenée à servir au front avec des moyens simples de préparation et de matériel.

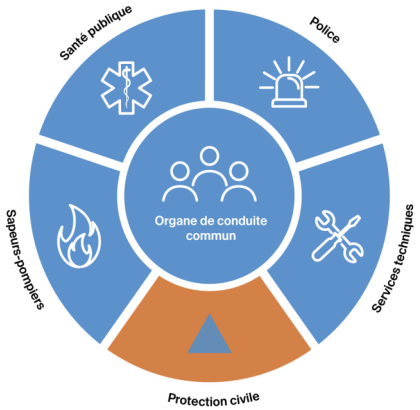

Principales tâches

- Protection et sauvetage de la population
- Assistance aux personnes en quête de protection et aux sans-abris
- Aide à la conduite pour le compte des organes de conduite
- Soutien aux organisations partenaires, notamment aux sapeurs-pompiers, à la police et au domaine de la santé
- Préparation de l'infrastructure de protection
- Protection des biens culturels

La PCi peut aussi être engagée pour des mesures préventives visant à empêcher ou à réduire des dommages, pour des travaux de remise en état après des évènements dommageables ou pour des interventions en faveur de la collectivité (p. ex. grandes manifestations culturelles ou sportives) comme celle du mercredi 16 juin 2021, pour le **Sommet entre les présidents** Joe Biden et Vladimir Poutine, par un renforcement de sécurité dans la zone parcs des Eaux-Vives et La Grange.

Alarme : le **test annuel** réalisé le 3 février 2021 a mis l'accent sur les sirènes mobiles du canton. Le déclenchement des sirènes fixes a été opéré depuis la Centrale d'engagement, de coordination et d'alarme via AlertSwiss. Un 3e test a été déclenché uniquement pour le territoire couvert par l'ORPC Lac au moyen de deux retentissements. La sirène d'alarme située sur l'école de la Passerelle a été déménagée à l'immeuble pour personnes âgées, route de la Capite 171 et celle située sur la Mairie d'Anières a été démontée temporairement en raison de la réfection complète du bâtiment.

ORPC LAC
ANIÈRES - COLOGNY
COLLONGE-BELLERIVE - CORSIER
HERMANCE

Commune d'Hermance

L'application Alertswiss (www.alertswiss.ch) transmet depuis trois ans des alarmes, des alertes et des informations : p.ex. crues, intempéries et pollution de l'eau potable, panne des numéros d'urgence, juin/juillet 2021, mises à jour régulières concernant la pandémie de COVID-19 etc.

En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, les membres de la protection civile sont convoqués à bref délai, oralement ou par SMS (eAlarm). Cette alerte étant contraignante, ils doivent y donner suite. La durée de l'intervention n'est souvent pas limitée.

Succession de vagues et des variants du Corona virus

Pour rappel, la 1ère vague nous a frappé en mars 2020 ; la 2e en novembre 2020, prolongée deux fois (3e et 4e vagues) jusqu'à fin octobre 2021 ; la 5e vague est arrivée en décembre 2021. L'aide au personnel soignant pour la vaccination ainsi que pour le dépistage, les tâches de logistique, administratives et de sécurité ont constitué l'essentiel des travaux réalisés.

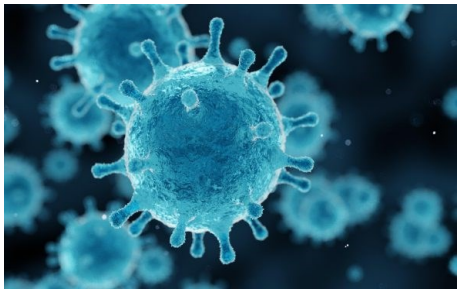

28 mars au 5.juin 2020 : missions de sécurité et sanitaires aux HUG et cliniques du canton.

15 février au 20 mars 2021 : formation au dépistage et mise en application dans plusieurs cliniques et centres de vaccination du canton - M3 Sanitrade Chêne, Clinique générale Beaulieu, Clinique des Grangettes.

10 mai au 3 juillet 2021 : soutien logistique au nouveau centre de vaccination à Cologny.

5 juillet au 31 août 2021 : soutien logistique à la clinique des Grangettes.

Bilan intermédiaire

900 jours de service effectués en 2021 par plus de 60 membres de l'ORPC Lac, sont venus s'ajouter aux 3000 jours de service déjà effectués en 2020, pour le soutien au personnel médical, les besoins de sécurité et logistique.

Cours de répétition en avril, juin et octobre 2021

Regroupement du **matériel** utilisé pour les catastrophes et mise à jour des inventaires des locaux situés à Collonge-Bellerive et Cologny, suite au prêt du local de Corsier aux sapeurs-pompiers volontaires de la commune pour l'agrandissement de leur caserne.

Entretien des **abris publics**.

Contrôle d'**abris privés** à Cologny et Collonge-Bellerive.

Protection des biens culturels

Dès 2015 la Loi fédérale et son ordonnance montre que la Protection des biens culturels couvre les dangers liés aux conflits armés (raison initiale suite à la 2e guerre mondiale) mais aussi les catastrophes et les situations d'urgence.

Divers types d'objets classés par importance nationale, régionale et locale doivent être protégés au moyen du micro-filmage, documentation de sécurité, élaboration de plan d'urgence et plan d'évacuation.

Nucléaire, biologique et chimique

L'équipe a travaillé pour le renouvellement des stocks de pastilles d'iode livrées par la Confédération pour l'ensemble de la population des communes de l'ORPC Lac et la mise à jour des Concepts de distribution pour chaque commune.

Inondation à Hermance en juillet 2021

Nous avons l'habitude des orages en été, mais en 2021 ils ont été parfois très violents et la durée des intempéries a été exceptionnelle. Un mois de mai pluvieux plus que normal suivi de fonte de neige en juin, avec des températures élevées, et l'épisode des pluies exceptionnel de juillet ont fait monter drastiquement le niveau des lacs et rivières. La commune d'Hermance a connu une situation exceptionnelle, en particulier, l'inondation du sous-sol de la salle communale. Les autorités ont demandé l'intervention des sapeurs-pompiers volontaires pendant 48h et notre mise sur pied pour la relève. Nous sommes intervenus pendant 3 jours, 24h/24 du 19 au 22 juillet jusqu'à la fin des infiltrations.

Situation des risques en 2021

La pandémie a eu des conséquences graves du point de vue sanitaire mais aussi sur le plan économique et social. Bien que la Suisse a été relativement épargnée par les **situations d'urgence** de grande ampleur, d'autres pays voisins n'ont pas eu cette chance - événements intenses et fréquents, telles qu'inondations, tempêtes, canicules, feux de forêts, éboulements, approvisionnement en eau et électricité, coupures de courant, eaux sales, maladies et nuisibles etc.
Les fortes précipitations et des crues en raison du **réchauffement climatique** ont continué de nous affecter. La Suisse a frôlé une **panne électrique** importante le 8 janvier 2021 par une baisse brutale de tension sur le réseau électrique européen interconnecté, ayant nécessité des mesures d'urgence pour éviter une coupure de courant généralisée.
Notre société a augmenté sa dépendance à l'égard des **services numériques** et des problèmes de sécurité ont été vécus.
L'évolution géopolitique est restée instable et des conflits armés pas très loin de nos frontières sont devenus une réalité. La menace du **terrorisme** a subsisté également.

Risque faible ou élevé, tout événement peur survenir (source www.risk-ch.ch)

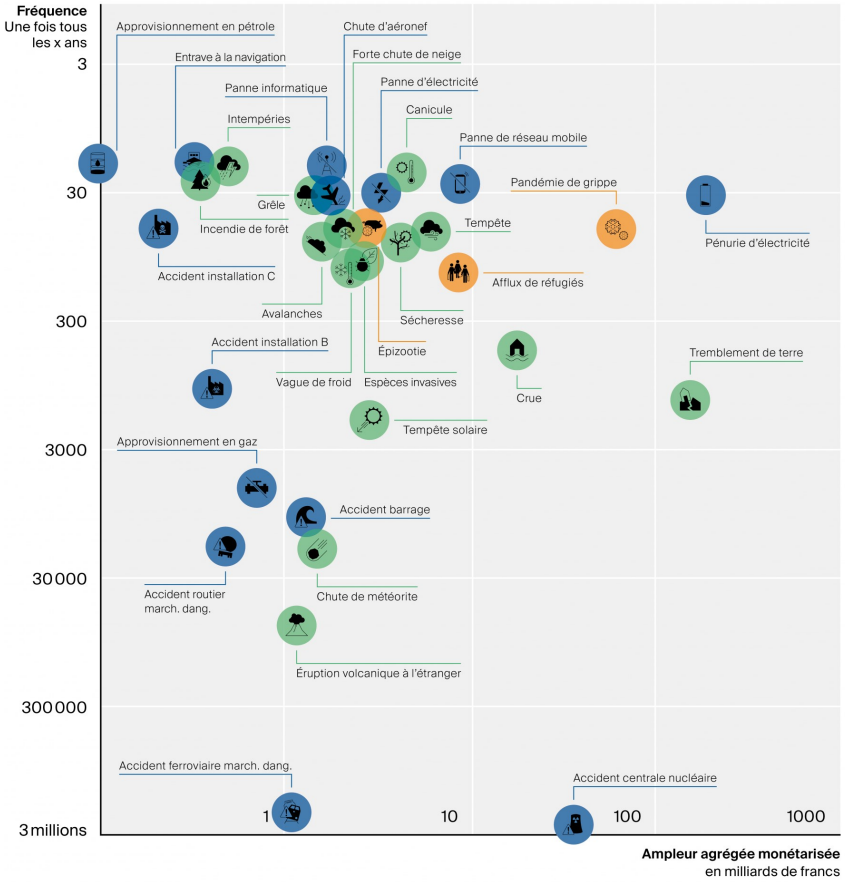

Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection civile, prière de contacter le Commandant Erwin Leitner à l'Office intercommunale de l'ORPC Lac, chemin des Rayes 3, CP 231, 1222 Vésenaz. Tél. : 022.840.44.98,

Commune d'Hermance

GAS Global Audit Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021
à l'attention du conseil municipal de la
COMMUNE D'HERMANCE

Genève, le 3 mai 2022

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la commune d'Hermance, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité des magistrats communaux
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* » ainsi qu'aux normes d'audit suisse. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Rue Ferrier 14 · CH-1202 Genève · T +41 (0)22 737 0150 · F +41 (0)22 737 0151 · info@gas-sa.ch · www.gas-sa.ch
EXPERT SUISSE et Membre FIDUCIAIRE | SUISSE
TVA n° CHE-100.365.732 TVA

Commune d'Hermance

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA

Edgar Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe.

Commune d'Hermance

	Charges 2021			Revenus 2021		
	Budget	Compte	Ecart	Budget	Comptes	Ecart
Conseil municipal	52'900	48'050	4'850	0	0	0
Exécutif	116'500	100'503	15'997	0	0	0
Services généraux & divers	1'106'323	1'152'691	-46'368	6'000	5'030	-970
Immeubles du patrimoine admin.	358'910	504'301	-75'888	21'971	18'674	-3'297
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**1'634'633**	**1'805'546**	**- 170'913**	**27'971**	**105'406**	**77'435**
Sécurité privée & municipale	119'208	106'015	13'193	35'000	89'309	54'309
Etat civil & divers	20'970	20'062	908	8000	32'398	34'398
Service du feu	119'710	120'136	- 426	9'500	10'771	1'271
Protection civile	9'150	8'958	192	0	5'075	5'075
SECURITÉ & ÉTAT CIVIL	**269'038**	**255'170**	**13'868**	**52'500**	**137'553**	**85'053**
Ecole de musique	25'000	25'000	0	0	0	0
Ecole d'Hermance (bâtiment)	341'019	3'967'804	3'626'785	500	0	-500
Accueil de jour	249'253	251'519	-2'266	113'689	105'214	-8'475
Ecole d'Hermance (subventions)	31'500	16'596	14'904	2'000	0	-2'000
ENSEIGNEMENT & FORMATION	**646'772**	**4'260'919**	**3'614'147**	**116'189**	**105'213**	**-10'975**
Encouragement à la culture	98'382	61'591	36'791	15'000	1'149	-13'851
Sports	90'379	75'217	15'161	0	235	235
Loisirs & espaces verts	150'500	103'801	46'699	86'000	59'895	-26'105
CULTURE, SPORT & LOISIRS	**339'261**	**240'610**	**98'651**	**101'000**	**61'279**	**- 39'721**
SAUVETAGE	**25'700**	**18'085**	**7'615**	**0**	**0**	**0**

Commune d'Hermance

	Charges			Revenus		
	Budget	Compte	Ecart	Budget	Comptes	Ecart
Sécurité sociale - vieillesse	21'000	15'750	5'250	0	0	0
Familles & jeunesse	288'765	308'691	-19'926	17'528	29'929	12'401
Aide sociale & humanitaire	17'834	11'352	6'482	1'500	0	-1'500
SECURITÉ SOCIALE	**337'599**	**345'792**	**-8'193**	**19'028**	**29'929**	**10'901**
Routes communales	223'690	242'730	-19'040	60'000	54'599	-5'400
Transports publics	27'800	24'479	3'321	12'000	20'896	8'896
TRANSPORTS	**251'490**	**267'209**	**-15'719**	**72'000**	**75'495**	**3'495**
Fontaines & traitement des eaux	136'895	150'799	-13'903	42'454	60'932	18'478
Gestion des déchets	238'805	254'727	-15'922	11'947	11'064	-883
Protection espèces, paysage et environnement	1'900	2'119	-219	800	670	-130
Cimetière	4'250	1'472	2'778	3'000	1'200	-1'800
Aménagement du territoire	0	6'806	-6'806	0	0	0
PROTECTION ENVIRONNEMENT & AMÉNAGEMENT	**381'850**	**415'922**	**-34'072**	**58'201**	**73'866**	**15'665**
REDEVANCE SIG	**0**	**0**	**0**	**60'000**	**53'733**	**-6'267**
Impôts & fiscalité	324'170	439'343	- 115'173	3'472'244	4'840'605	1'368'361
Administration fortune & dette	34'000	52'678	- 18'672	16'500	19'820	3'320
Biens-fonds du patrimoine financier	282'310	366'684	-84'373	536'800	9'506'210	8'969'410
Taxe Co2	0	0	0	1'000	172	-828
FINANCES & IMPÔTS	**640'480**	**858'703**	**-218'223**	**4'033'044**	**14'379'555**	**10'346'511**
TOTAL DES CHARGES & REVENUS	**4'526'823**	**8'467'957**	**- 3'941'134**	**4'539'933**	**15'022'031**	**10'482'099**
EXCÉDENTS	**13'110**	**6'554'074**		**0**	**0**	**0**

Description	Comptes 31.12.2020	Budget 31.12.2021	Comptes 31.12.2021
Charges d'exploitation	***4 023 996.69***	***4 227 513.00***	***4 392 605.69***
30 Charges de personnel	888 426.05	1 023 800.00	1 091 371.23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1 633 766.86	1 353 485.00	1 423 520.15
33 Amortissements du patrimoine administratif	510 288.56	697 864.00	715 840.28
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00
36 Charges de transfert	991 512.22	1 152 364.00	1 161 874.03
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00
Revenus d'exploitation	***4 175 601.97***	***3 794 162.00***	***5 298 955.55***
40 Revenus fiscaux	3 899 507.95	3 465 499.00	4 80 466.00
41 Patentes et concessions	0.00	0.00	0.00
42 Taxes	167 602 08	198 656.00	359 230 .66
43 Revenus divers	3 607.95	0.00	500.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00
46 Revenus de transfert	104 883.99	130.007.00	98 758.89
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
Résultat d'exploitation	**151 605.28**	***433 351.00-***	**906 349.86**
34 Charges financières	359 011.69	299 310.00	402 561.39
44 Revenus financiers	689 368.04	745 771.00	9 723 075.92
Résultat financier	***330 356.35***	***446 461.00***	***9 320 514.53***
RESULTAT OPERATIONNEL	***481 961.63***	***13 110.00***	***10 226 864.39***
38 Charges extraordinaires	139 591.67	0.00	3 672 790.33
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	***139 591.67 -***	***0.00***	***3 672 790.33-***
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	342 369.96	13 110.00	6 554 074.06

BILAN AU		1er janvier 2021	31 décembre 2021
1	**Actif**	**30 104 020.03**	**38 141 613.31**
10	**Patrimoine financier**	**18 558 385.53**	**28 986 637.20**
100	Disponibilités et placements à court terme	3 087 119.97	4 547 090.70
101	Créances	2 159 038.37	1 954 951 .83
102	Placements financiers à court terme	1 893.90	
104	Actifs de régularisation	152 093.03	306 920.01
107	Placements financiers	199 386.00	201 267.00
108	Immobilisations corporelles PF	12 772 943.31	21 790 496.71
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	185 910.95	185 910.95
14	**Patrimoine administratif**	**11 545 634.50**	**9 154 976.11**
140	Immobilisations corporelles du PA	11 253 860.30	8 792 166.11
142	Immobilisations incorporelles	76 035.80-	0.00
144	Prêts	20 000.00	15 000.00
145	Participations, capital social	347 810.00	347 810.00
2	**Passif**	**30 104 020.03**	**38 141 613.31**
20	**Capitaux de tiers**	**10 980 691.30**	**12 464 210.52**
200	Engagements courants	323 595.25	164 168.61
201	Engagements financiers à court terme	2 643 819.17	4 473 881.95
204	Passifs de régularisation	363 187.83	199 448.95
205	Provisions à court terme	807 574.70	972 705.20
206	Engagements financiers à long terme	6 631 701.40	6 468 095.70
208	Provisions à long terme	24 902.00	0.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	185 910.95	185 910.95
29	**Capital propre**	**19 123 328.73**	**25 677 402.79**
291	Fonds	21 980.10	21 884.10
299	Excédent/découvert du bilan	19 101 348.63	25 655 518.69

Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net

Calcul : *Autofinancement x 100* / Investissements nets — 2018 : 100.01 — 2019 : 80.57 — 2020 : 43.92 — 2021 : 89.59 — Moyenne : 78.52

Haute conjoncture : > 100%	⊙ Cas normal : 80 - 100%	Récession : 50% - 80%

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

Remarque : Les investissements sont autofinancés à hauteur de 89.59%, ce ratio est jugé bon.

Dette brute par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

Calcul : Dette brute x 100 / Dépenses totales — 2018 : 146.61 — 2019 : 144.09 — 2020 : 197.31 — 2021 : 189.23 — Moyenne : 169.31

Très bon : < 50	Bon : > 50	Moyen : > 100	⊙ Mauvais : > 150	Critique : > 200

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Remarque : Ce ratio élevé doit être relativisé car une grande partie de la dette découle de l'acquisition de biens du patrimoine financier.

Dette nette en francs par habitant

Ce ration correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.

Calcul : Dette nette / Population résidente permanente — 2018 : - 8688.04 — 2019 : - 8'478.13 — 2020 : - 7'022.89 — 2021 :-14'280.40 — Moyenne : - 9'617.37

⊙ Patrimoine net : > ou = 0	Endettement faible : < 1000	Endettement moyen : < 2'500	Endettement important : < 5'000	Endettement très important : > ou = à 5'000

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Une valeur négative représente une situation de patrimoine net, les actifs du patrimoine financier étant supérieurs aux engagements envers les tiers.

Remarque : Pour 2019, ce ratio est irrelevant, la commune étant dans une situation de fortune nette.

Part des charges d'intérêts nets

La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimés en pourcentage des revenus courants.

Calcul : Charges d'intérêts nets x 100 / Revenus courants — 2018 : 2.12 — 2019 : 2.06 — 2020 : 2.34 — 2021 :2.29 — Moyenne : 2.20

⊙ Bon : 0 à 4%	Suffisant : de 4 à 9%	Mauvais : > 9%

La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.

Remarque : Ce ration es jugé bon malgré une dette brute importante supérieure à 150 % des revenus courants.

Proportion des investissements

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.

Calcul : Investissements bruts x 100 / Dépenses totales — 2018 : 24.59 — 2019 : 43.59 — 2020 : 43.54 — 2021 : 33.40 — Moyenne : 35.42

Effort faible : < 10	Effort moyen : < 20	Effort élevé : < 30	⊙ Effort très élevé : > ou = à 30

La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

Remarque : En moyenne sur 4 ans, l'effort des investissements de la Commune est considérable.

Part du service de la dette

La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimé en pourcentage des revenus courants.

Calcul : Service de la dette x 100 / Revenus courants — 2018 : 14.51 — 2019 : 12.04 — 2020 : 13.07 — 2021 : 14.52 — Moyenne : 13.54

Charge faible : < 5	⊙ Charge acceptable : < 15	Charge forte : > ou = à 15

Ce ratio donne des informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements (= service de la dette) grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manœuvre budgétaire qui s'amenuise.

Remarque : Les amortissements ordinaires correspondent à 85% de cette charge, le 15% restant étant composé des intérêts des dettes.

Taux d'autofinancement

Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

Calcul : Autofinancement x 100 / Revenus courants — 2018 : 20.63 — 2019 : 38.55 — 2020 : 20.64 — 2021 : 30.54 — Moyenne : 27.59

⊙ Bon : > à 20	Moyen : 10-20%	Mauvais : < 10%

Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.

Remarque : Ce ratio est jugé très bon.

Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.

Calcul : Dette nette / Revenus fiscaux — 2018 : - 283.66 — 2019 : - 209.80 — 2020 : -194.32 — 2021 :-152.25 — Moyenne : - 210.01

⊙ Bon : < ou = à 100	Suffisant : < ou = à 150	Mauvais : > que 100

Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.

Remarque : Ce ratio négatif est irrelevant car la commune est en situation de fortune nette.

	Budget	Comptes 31.12.20	%	Dépassements Au 31.12.20	Explications
02. Services généraux					
30. Charges de personnel	845'900.00	928'019.53	9.71	82'119.53	Délibération 24.20-25 Crédit budgétaire supplémentaire de 74'000 F pour le mandat interim du Responsable technique STIC et mise à disposition du STIC d'un 20% administratif (augmentation du temps de travail).
31. Charges de biens et services	358'840.00	402'240.29	12.09	43'400.29	Travaux de remise en état de la salle communales suite aux deux inondations Frais d'eau, électricité, gaz du Mestral et de la Salle communale Installation d'un système de téléphonie « VOIP » pour télétravail administration Remplacement de l'armoire frigo de la salle communale.
38. Charges extraordinaires	0.00	69'503.33	100	69'503.33	Délibération 26.20-25. Amortissement complémentaire subvention FIDU
15. Service du feu					
31. Charges de biens et services	32'710.00	36'287.67	10.94	3'577.67	Remplacement de l'aspirateur à eau de la Compagnie des SPV
21. Scolarité obligatoire					
31. Charges de biens et services	216'300.00	224'717.81	3.89	8'417.81	Délibération n° 12.20-25, Crédit budgétaire supplémentaire de 37'000 F pour le remplacement de la chaudière
33. Amortissement du PA	276'537.00	279'519.00	1.08	2'982.00	Ajustement amortissement du crédit encore en cours.
38. Charges extraordinaires	0.00	3'603'287.00	100	3'603'287.00	Délibération n° 25.20-25, Amortissement complémentaire extraordinaire, construction Ecole
42. Sauvetage					
31. Charges de biens et services	0.00	3'085.58	100	3'085.58	Surveillance bâtiment du Sauvetage
54. Famille et jeunesse					
36. Charges de transfert	288'765.00	308'690.65	6.90	19'925.65	Contribution COVID – Crèche intercommunale
61. Circulation routière					
31. Charges de biens et services	151'900.00	170'983.86	12.56	19'083.86	Bornes rétractables, matériel non-réceptionné en 2021, problème à la commande. Changement des rondins du parking 1943 – Achat nouveaux panneaux votations
33. Amortissement PA	66'490.00	66'501.40	0	11.40	Ajustement valeur
72. Traitement des eaux usées					
31. Charges de biens et services	18'060.00	32'523.75	80.09	14'463.75	Finalisation déplacement collecteur du Clos.
73. Gestion des déchets					
31. Charges de biens et services	238'500.00	243'079.00	1.92	4'579.00	Variation dans la levée des déchets.
33. Amortissement du PA	0.00	11'345.07	100	11'345.07	Amortissement de l'EcoPoint de la salle Communale
75. Protection des espèces et du paysage					
31. Charges de biens et services	400.00	618.70	54.68	218.70	Réajustement achat médailles pour chiens
79. Aménagement du territoire					
33. Amortissement du PA	0.00	6'805.95	100	6'806.95	Ajustement amortissement Plan de Site.
91. Impôts					
31. Charges de biens et services	0.00	77'325.85	100	77'325.85	Augmentation de la provision sur reliquat.

Commune d'Hermance

Objet	Date de la délibération	Crédit brut voté	Dépasse-ment/ (économie) sur le crédit	Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 01.01.21	Coûts d'acquisi-tion ou de revient - Dé-penses de l'année	Coûts d'acqui-sition ou de revient - Dépenses brutes totales au 31.12.21	Recettes d'investisse-ment - Total des recettes brutes au 01.01.21	Recettes d'investisse-ment - Total des recettes au 31.12.21	Amortissements cumulés au 01.01.21	Amortissements cumulés planifiés 2021	Amortissements cumulés au 31.12.21	Amortissements supplémen-taires cumulés au 01.01.21	Amortisse-ments supplé-mentaires 2021	Amortissements supplémentaires cumulés au 31.12.21	Valeur comptable nette au 31.12.21	Valeur d'assurance
Collecteurs rue Centrale/	08.02.2011	1 350 844.36	193 652.05-	1 157 192.31	0.00	1 157 192.31	0.00	0.00	348 155.31	38 526.00	386 681.31	0.00	0.00	0.00	770 511.00	0.00
Collecteurs RC20 tronçon	02.11.2000	1 664 000.00	107 126.10-	1 556 873.90	0.00	1 556 873.90	0.00	0.00	1 125 900.90	53 871.00	1 179 771.90	0.00	0.00	0.00	377 102.00	0.00
Réfection collecteur route	27.01.2015	625 000.00	79 008.80-	545 954.15	0.00	545 954.15	0.00	0.00	95 480.00	17 938.00	113 418.00	0.00	0.00	0.00	432 536.15	0.00
Parascolaire groupé	30.01.2018	400 000.00	0.00	381 800.95	5 852.40	387 653.35	7 000.00	7 000.00	79 300.00	39 300.00	118 600.00	0.00	0.00	0.00	262 053.35	Voir bien 60207
Etude transformation salle	30.01.2018	6 374 000.00	0.00	4 820 570.16	1 770 689.20	6 591 259.36	95 060.00	95 060.00	0.00	209 298.00	209 298.00	17 468.00	0.00	17 468.00	6 269 433.36	5 008 600.00
Construction école - locaux	06.02.2007	7 089 557.59	0.00	7 089 557.59	0.00	7 089 557.59	0.00	0.00	3 246 051.59	240 219.00	3 486 270.59	0.00	3 603 287.00	3 603 287.00	0.00	10 062 700.00
Organisation AIMP - transformation salle	21.06.2016	50 000.00	800.00-	49 200.00	0.00	49 200.00	0.00	0.00	17 468.00	0.00	17 468.00	31 732.00	0.00	31 732.00	0.00	0.00
Réfection des enrobés	20.06.2017	415 000.00	2 072.05-	412 927.95	0.00	412 927.95	0.00	0.00	62 146.40	20 646.40	82 792.80	0.00	0.00	0.00	330 135.15	0.00
Dédite parcelle N° 1943	12.05.2015	80 000.00	0.00	80 000.00	0.00	80 000.00	0.00	0.00	16 000.00	0.00	16 000.00	64 000.00	0.00	64 000.00	0.00	0.00
Système d'arrosage automatique plage/quais/	20.06.2017	112 653.30	653.30	112 653.30	0.00	112 653.30	0.00	0.00	22 400.00	0.00	22 400.00	90 253.30	0.00	90 253.30	0.00	0.00
Etude aménagement quai	19.01.2021	52 000.00	0.00	0.00	30 452.20	30 452.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	30 452.20	0.00
Mise en place zone 20-	22.09.2015	696 000.00	3 573.55-	692 426.45	0.00	692 426.45	0.00	0.00	233 864.45	45 855.00	279 719.45	274 000.00	0.00	274 000.00	138 707.00	0.00
Subvention FIDU 2017	15.11.2016	60 800.00	0.00	60 800.00	0.00	60 800.00	0.00	0.00	2 026.67	0.00	2 026.67	58 773.33	0.00	58 773.33	0.00	0.00
Mise à jour du plan directeur communal	19.01.2021	105 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Rénovation infrastructures	10.12.2019	88 788.55	8 788.55	88 788.55	0.00	88 788.55	0.00	0.00	8 878.86	8 878.86	17 757.72	44 395.00	0.00	44 395.00	26 635.83	0.00
Rénovation château-mairie	13.05.2003	700 000.00	5 112.90-	694 887.10	0.00	694 887.10	0.00	0.00	348 049.10	0.00	348 049.10	346 838.00	0.00	346 838.00	0.00	4 444 500.00
Révision plan de site du	27.10.2015	150 000.00	35 862.50-	136 035.80	6 806.95	142 842.75	0.00	0.00	106 035.80	6 806.95	112 842.75	30 000.00	0.00	30 000.00	0.00	0.00

Salle communale - vestiaires et sanitaires	19.05.2009	456 845.46	0.00	456 845.46	0.00	456 845.46	0.00	0.00	225 288.46	23 156.00	248 444.46	162 124.00	0.00	162 124.00	46 277.00	Voir bien
Subvention invest. rénovation bâtiment Sté	19.08.2019	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00	0.00	10 000.00	0.00	10 000.00	40 000.00	0.00	40 000.00	0.00	0.00
Travaux 1er train de mesures issu de l'étude	16.11.2021	100 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coficoge part sociale		500.00	0.00	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	500.00	0.00
BCGe actions		300 210.00	0.00	300 210.00	0.00	300 210.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	300 210.00	0.00
SIG capital de dotation		47 100.00	0.00	47 100.00	0.00	47 100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	47 100.00	0.00
Subvention FIDU 2021	10.11.2020	71 900.00	0.00	0.00	71 900.00	71 900.00	0.00	0.00	0.00	2 396.67	2 396.67	0.00	69 503.33	69 503.33	0.00	0.00
Etude générale mobilité Hermance	11.05.2021	57 000.00	0.00	0.00	6 217.40	6 217.40	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6 217.40	0.00
Subvention FIDU 2020	12.11.2019	57 100.00	0.00	57 100.00	0.00	57 100.00	0.00	0.00	1 903.33	0.00	1 903.33	55 196.67	0.00	55 196.67	0.00	0.00
Subv Association les Amis de la Tour d'Her-	13.04.2021	150 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subvention FIDU 2018	14.11.2017	61 300.00	0.00	61 300.00	0.00	61 300.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	61 300.00	0.00	61 300.00	0.00	0.00
Subvention FIDU 2019	13.11.2018	55 000.00	0.00	55 000.00	0.00	55 000.00	0.00	0.00	1 833.33	0.00	1 833.33	53 166.67	0.00	53 166.67	0.00	0.00
Eco-point enterré SC	16.06.2020	120 000.00	6 549.26 -	0.00	113 450.74	113 450.74	0.00	0.00	0.00	11 345.07	11 345.07	0.00	0.00	0.00	102 105.67	0.00
Subvention FIDU 2022	16.11.2021	73 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total général		**21 613 599.26**	**424 315.36-**	**18 907 723.67**	**2 005 368.89**	**20 913 092.56**	**102 060.00**	**102 060.00**	**5 950 782.20**	**718 236.95**	**6 669 019.15**	**1 329 246.97**	**3 672 790.33**	**5 002 037.30**	**9 139 976.11**	**19 515 800.00**

Fondation du Vallon de l'Hermance

Rapport du conseil de fondation pour l'année 2021

Le conseil de fondation s'est réuni 2 fois cette année. Le 24 février et le 24 mars 2021.

- Trois nouveaux membres ont rejoint la fondation : Monsieur Julien Monney, président de la société de pêche, représentera la société de pêche « l'Hermance », Monsieur Isaac Cowan-Gore en tant que trésorier et Monsieur Christian Jorio comme secrétaire.
- Il a été décidé de créer un bureau pour les tâches courantes (recherches de fonds, flyer, site internet, entretien du Vallon). Le bureau pourra se réunir séparément du conseil de fondation et viendra rencontrer le conseil de fondation lors de ses réunions. Le bureau s'est réuni à 3 reprises. (14.04, 21.09, 02.11)
- Lors de la séance du 24 mars les représentants de l'OCAN ont été invités. Monsieur Bertrand von Arx, OCAN, directeur du service de la biodiversité, Monsieur Luc Rebetez, OCAN, garde de l'environnement.
- Une visite sur le terrain le 28 avril 2021 avec l'Etat et M. Jorio, Monsieur Bussat et Mme Cittadini a été organisée.
- Des nouveaux panneaux signalétiques ont été créés et posés en été dans le vallon, en remplacement des précédents qui n'étaient plus assez lisibles. Le choix s'est porté sur des troncs d'arbres coupés avec des pictogrammes représentant les interdictions et un texte expliquant le but de la fondation. Il est à noter que le sigle « interdiction de rouler à vélo » a été arraché à deux reprises.
- La fondation souhaiterait poser des portiques en bois aux deux extrémités du Vallon à Hermance et à Anières, afin d'empêcher les vélos de passer. La fondation doit encore régler la question du coût de ceux-ci et de leur pose.
- La protection civile n'a pas pu intervenir cette année pour l'entretien en raison du Covid.
- Les cantonniers des communes sont intervenus pour la taille d'arbres qui entravaient le chemin.
- La convention avec Mme Dewey a été prolongée d'une année renouvelable.
- Un site internet de la fondation a été créé ainsi qu'un logo pour la correspondance.
- Les membres de la fondation ont participé à la journée de nettoyage de la rivière organisée par la commune, la société de pêche et les parents d'élève de l'école d'Hermance, le 17 octobre 2021.
- Le secrétaire a été approché par un habitant voisin des parcelles de la fondation. Monsieur Fournier souhaiterait faire un échange d'une partie de sa parcelle pour régulariser des servitudes. Une visite sur place a eu lieu avec la présidente. La question sera posée au conseil de fondation lors de la première séance de 2022.
- Le 11 décembre, la présidente a fait un dépôt de plainte au poste de police de la Pallanterie contre X suite aux nombreuses marques faites à la peinture sur tout le site du Vallon (par terre et sur les arbres).

Fait à Hermance, le 13 janvier 2022

Amélie Cittadini, présidente :

Fondation du Vieux Hermance

Fondation de droit privé , ayant son siège à Hermance et dont le but est d'encourager et de contribuer à la rénovation et au maintien en bon état d'entretien des bâtiments privés sis dans le village d'Hermance (Informations complémentaires à disposition à la mairie).

Sont considérés comme rénovations, au sens des statuts, tous les travaux visant à la conservation, la restauration, la transformation ou la restitution de tout ou partie de bâtiments privés existants.

En 2021 aucune demande de subvention n'a été soumise à la Fondation du Vieux Hermance.

Le total du bilan au 31 décembre 2021 s'élève à CHF 54'196.88 contre CHF 54'178.82- en 2020.

Fondation Naef-Marion-Mayor

Fondation de droit privé, ayant son siège à la Mairie d'Hermance, et dont le but est de:

- venir en aide à un habitant d'Hermance, résidant depuis cinq années au moins dans la commune, lequel se trouverait dans une situation économiquement ou socialement difficile;
- soutenir les activités du Club des Aînés d'Hermance, association ayant son siège à Hermance, ou tout autre groupement communal similaire;
- soutenir les activités de la *"Fondation du vallon de l'Hermance"*, fondation de droit privé ayant son siège à Hermance, inscrite au registre du commerce.

En 2021, une subvention de Fr. 20'000,— a été soumise à la Fondation.

Le total du bilan au 31 décembre 2021 s'élève à CHF 30'464.75 contre CHF 51'687.80 en 2020.

J. Guido